

Chute d'une échelle: un apprenti se blesse



Chute d'une échelle: un apprenti se blesse

Lors de travaux de transformation, un accident lourd de conséquences se produit: l'apprenti André P. (16 ans)* tombe d'une échelle depuis trois mètres de hauteur.



* Ce cas, dont le nom et les détails ont été modifiés, se fonde sur des faits réels.

La victime



- André P., 16 ans
- Apprenti installateur-électricien
- Habite encore chez ses parents
- Passionné de guitare, il joue dans un groupe et rêve d'une carrière de musicien
- En apprentissage depuis six mois dans cette entreprise

Situation initiale de l'accident

André P. est depuis peu apprenti installateur-électricien.

Lors de travaux de transformation, il doit démonter une ancienne boîte de raccordement électrique située sur un mur à une hauteur de trois mètres.



Circonstances de l'accident

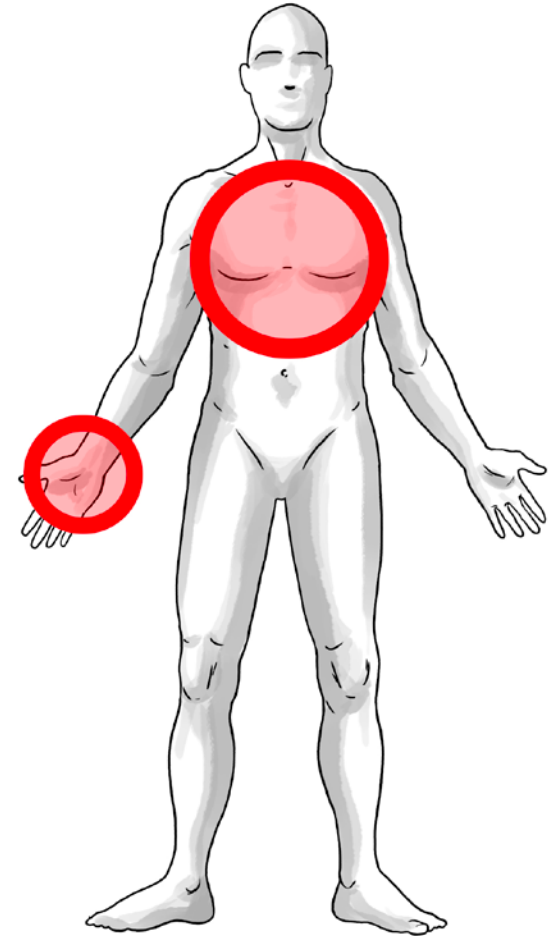
Pour effectuer les travaux, André P. prend une échelle qu'il pose contre le mur. Ensuite, il monte jusqu'au dernier échelon.

Lorsqu'il veut dévisser la boîte qui se trouve sur sa droite, l'échelle bascule subitement sur le côté, entraînant l'apprenti dans sa chute.



Conséquences

- Blessures: contusion thoracique et fracture compliquée du poignet.
- Processus de guérison: deux opérations du poignet, séjour hospitalier stationnaire, thérapies et longue incapacité de travail.
- Handicap: limitation résiduelle de la mobilité du poignet.
- Fin d'un rêve: pendant deux ans, André P. ne peut plus jouer de guitare et a dû quitter le groupe.



Enquête d'accident de la Suva

Comment l'accident s'est-il produit?

1. Comme aucun autre équipement de travail n'est disponible, André P. utilise une échelle trop courte. Il doit monter sur le dernier échelon pour atteindre la boîte de raccordement.

Dans l'entreprise, il n'a jamais été instruit sur les dangers et l'utilisation sûre d'une échelle.



Comment l'accident s'est-il produit?

2. Lorsque l'apprenti déporte son corps vers la droite pour démonter la boîte de raccordement, l'échelle bascule sous le poids engendré par la position du corps.



Résumé des causes de l'accident

- L'apprenti ne connaît pas les règles régissant l'utilisation sûre d'une échelle.
- Il utilise une échelle trop courte (équipement de travail inapproprié).
- La surveillance du supérieur est insuffisante.
- L'apprenti monte sur le dernier échelon de l'échelle (trop haut pour travailler en toute sécurité).
- Il déporte le poids de son corps trop fortement sur le côté.

Règles vitales

Règles vitales: Dites STOP en cas de danger!



Dépliant [84054.f](#)
pour les travailleurs.



Support pédagogique [88824.f](#)
pour les supérieurs.

Dix règles vitales pour l'artisanat et l'industrie

1. Nous prenons des mesures pour éviter les chutes.
2. Nous choisissons des échelles appropriées et nous les utilisons correctement.
> Dans le cas présent, la règle à appliquer!
3. Nous sécurisons le matériel et les marchandises pouvant glisser, tomber ou se renverser.
4. Nous utilisons des machines et des installations sûres et nous respectons les consignes.
5. Avant le début des travaux de maintenance, nous arrêtons et nous sécurisons l'installation.

2. Nous choisissons des échelles appropriées et nous les utilisons correctement.



Travailleur: Je choisis des échelles appropriées et en bon état et je les utilise correctement.

Supérieur: Je veille à ce que mes collaborateurs utilisent des échelles uniquement s'il n'y a pas d'autre solution. Je définis les travaux pouvant être exécutés depuis une échelle.

Dix règles vitales pour l'artisanat et l'industrie

6. Nous utilisons des voies de circulation sûres.
7. Nous n'intervenons sur des installations électriques qu'avec du personnel habilité et formé à cet effet.
8. Nous respectons les consignes d'utilisation des produits chimiques.
9. Nous évitons de libérer et d'inhaler des fibres d'amiante.
10. Nous portons les équipements de protection individuelle.

Ces règles doivent être strictement respectées. En cas de danger, il faut dire STOP, interrompre les travaux et rétablir les conditions de sécurité requises. Il est alors possible de reprendre le travail.

Annexes

Informations pour les intervenants

Informations sur la thématique du cas

- 10 étapes pour un apprentissage en toute sécurité, brochure, [réf. Suva 88273.f](#)
- Echelles portables, liste de contrôle, [réf. Suva 67028.f](#)
- Les échelles portables peuvent aussi être très dangereuses. Conseils pour votre sécurité, feuillet, [réf. Suva 44026.f](#)
- Qui peut répondre 10 fois «Oui»? Un test pour les pros de l'échelle. [réf. Suva 84004.f](#)
- [Didacticiel](#) Règles vitales

Bases légales

- Obligations des employeurs et des travailleurs: [art. 82 LAA](#)
- Mesures et installations de protection: [art. 3 al. 1 OPA](#)
- Information et instruction des travailleurs: [art. 6, al. 1 + 3 OPA](#)
- Travaux comportant des dangers particuliers: [art. 8, al. 1 OPA](#)
- Obligations du travailleur: [art. 11 OPA](#)

Informations complémentaires

Axes prioritaires en matière de prévention

Règles vitales

Autres exemples d'accidents



Suva
Sécurité au travail
Case postale 287, 1001 Lausanne

Renseignements: tél. 021 310 80 40

Edition: janvier 2014